

**Séance publique du 25 septembre 2000**

**Délibération n° 2000-5666**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Nouvelle rue Mouton Duvernet - Approbation du dossier d'enquête publique**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance, le Conseil du 27 septembre 1999 a délibéré sur les objectifs poursuivis pour la réalisation de la nouvelle rue Mouton Duvernet et de la rue de la Villette, partie comprise entre le cours Albert Thomas et l'avenue Georges Pompidou à Lyon 3° et sur les modalités de la concertation préalable.

Par délibération en date du 25 janvier 2000, la concertation préalable a été close après qu'il ait été pris acte du bilan et décidé la poursuite des études.

La mise en œuvre de cette opération va maintenant se traduire par le lancement d'une enquête publique incluant une étude d'impact, en application des dispositions de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique soumis au Conseil, aujourd'hui, comporte :

- une notice explicative,
- un plan général des travaux,
- une estimation générale des coûts,
- l'étude d'impact réalisée en vertu des dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976.

Il est exposé dans cette dernière les principaux points suivants :

- l'analyse de l'état actuel du site et de son environnement,
- le projet retenu et son avant-projet sommaire,
- l'analyse des effets du projet sur l'environnement,
- les mesures d'adaptation du projet en faveur de l'environnement (sécurité, paysage, bruit, pollution) ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 27 septembre 1999 et 25 janvier 2000 ;

Vu les lois n° 76-629 et n° 83-630, respectivement en date des 10 juillet 1976 et 12 juillet 1983 ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement de la voie nouvelle.

**2° - Autorise** monsieur le président à transmettre ledit dossier à monsieur le préfet du Rhône en vue de sa mise à l'enquête publique.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,